République Française

Département
De Vaucluse

Ville de

ENTRAIGUES
SUR LA SORGUE

SEANCE
04 Novembre 2026

OBJET :
Mise à jour du règlement intérieur du Club Jeunes et ajout d'une annexe des participations des familles

RAPPORTEUR :
M.BARRÉ

N°
2026-11-06

PJ :
1 RI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le quatre novembre, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis par convocation en date du 29 octobre 2026 conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur William BOUQUET, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 24
William BOUQUET- Jean-Paul DELCASSO - Alain NOUVEAU - Corinne CRISTOFARO - Anthony GIACOMONI - Dorothée DE ZORDI-CIBOT – Patrick MARTHOURET - Marjorie BARRÉ - Alain MAGGI - Régis PHALY - Jean- Pierre GOMEZ - Christian GUICHARD - Serge BERNABÉ – Paul MICHEL - Annie Marie CORDA - Gérard BALDELLI - Chrystel BOUCHON-FALQUE – Claire LEBACQ - Sylvia MOUCADEL – Laetitia NOUVION - Audrey TRALONGO –Catherine CHAVRIER - Cyril TEYSSIER – Marie-Line ROUET

Étaient Excusés : 3
Christine PAUTARD représentée par Marjorie BARRE
Philippe LADRIERE représenté par Jean-Pierre GOMEZ
Annick VIGUIE représentée par Corinne CRISTOFARO

Absent : 2
Sabah BOULMAIZ
Jacques GASPERINI

Secrétaire de Séance : Anthony GIACOMONI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026-02-20 du 03 février 2026 portant avenant au règlement intérieur

Vu la délibération n°2026-07-10 du 08 juillet 2026 modifiant le règlement intérieur du Club Jeunes

Vu la délibération n°2026-07-11 du 08 juillet 2026 qui définit la participation financière des familles aux activités du Club Jeunes

Considérant que la CAF de Vaucluse demande d'inscrire dans le règlement intérieur que le Club Jeunes est co-financé par la CAF de

Acte publié le 06/11/2026
William BOUQUET, Maire

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20261106-2026-11-06Del06-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

Vaucluse comme il est indiqué dans la convention d'objectifs et de financement,

Considérant que la CAF de Vaucluse demande de joindre à la convention une annexe qui explique aux familles le calcul des modalités de participations financières concernant les activités, sorties et séjours que propose le Club Jeunes, ainsi que les tarifs non soumis au quotient familial,

Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À L'Unanimité

- **APPROUVE** le règlement intérieur modifié du Club Jeunes tel qu'annexé à la présente délibération

- **APPROUVE** l'annexe n°1 expliquant le coût des participations financières des familles

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
Ont signé
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance, Le Maire,

Anthony GIACOMONI **William BOUQUET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le 06/11/2026
William BOUQUET, Maire

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20261106-2026-11-06Del06-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

ANNEXE N°1 AU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL JEUNES
Tarifs applicables à compter du 1er septembre 2026

La présente annexe précise les participations financières demandées aux familles pour l'accès aux activités de l'Accueil Jeunes. Les tarifs et les modalités des calculs de tarification au QF figurant dans la présente annexe ont été approuvés par délibération du Conseil municipal n°2026-07-10 du 08 juillet 2026. Cette annexe fait partie intégrante du règlement de fonctionnement.

Les inscriptions s'effectuent via **l'Espace Famille Entraigues.**

La ville d'Entraigues bénéficie du soutien financier de la CAF de Vaucluse et de la MSA Alpes Vaucluse. Ses accueils sont agréés par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

1. Adhésion annuelle

L'adhésion annuelle est obligatoire pour participer aux activités de l'Accueil Jeunes. Elle est valable du 1er Janvier au 31 Décembre de l'année suivante.

Adhésion pour tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans	**Jeunes résidant à Entraigues-sur-la-Sorgue**	**Jeunes hors commune**
1 enfant	15 €	30 €
2 enfants	13 €/enfant (soit 26 €)	26 €/enfant (soit 52 €)
3 enfants et +	10 €/enfant (soit 30 € pour 3 enfants)	20 €/enfant (soit 60 € pour 3 enfants)

2. Activités et prestations à tarif fixe

Activité	**Jeunes résidant à Entraigues-sur-la-Sorgue**	**Jeunes hors commune**
Soirée avec repas collectif	5 €	8 €
Activité cuisine	3 €	5 €

3. Modalités des calculs de tarification au quotient familial

	Jeunes résidant à Entraigues-sur-la-Sorgue	**Jeunes hors commune**
Activités sur place sans intervenant	100 % à la charge de la commune.	100 % à la charge de la commune.
Sortie à la journée ou demi-journée sans entrée sans transport	100 % à la charge de la commune.	100 % à la charge de la commune.
Sortie à la journée ou demi-journée sans entrée avec transport en mini bus	0.4 €/kms/minibus	0.4 €/kms/minibus
Les sorties à la journée ou demi-journée avec entrée et avec ou sans transport en mini bus Le cout du transport en bus sera *calculé sur la base de 0.40€ du km*	QF 1 : 65 % commune et 35 % familles QF 2 : 55 % commune et 45 % familles QF 3 : 45 % commune et 55% familles QF 4 : 35 % commune et 65 % familles	QF 1 : 15 % commune et 85 % familles QF 2 : 10 % commune et 90 % familles QF 3 : 5 % commune et 95 % familles QF 4 : 100 % familles

Acte publié le 06/11/2026
William BOUQUET, Maire

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20261106-2026-11-06Del06-DE
Date de télétransmission : 06 11 2026
Date de réception préfecture : 06 11 2026

	Jeunes résidant à Entraigues-sur-la-Sorgue	Jeunes hors commune
Les activités sur place avec intervenant	QF 1 : 65 % commune et 35 % familles QF 2 : 55 % commune et 45 % familles QF 3 : 45 % commune et 55% familles QF 4 : 35 % commune et 65 % familles	QF 1 : 15 % commune et 85 % familles QF 2 : 10 % commune et 90 % familles QF 3 : 5 % commune et 95 % familles QF 4 : 100 % familles
Séjour de vacances	QF 1 : 65 % commune et 35 % familles QF 2 : 55 % commune et 45 % familles QF 3 : 45 % commune et 55% familles QF 4 : 35 % commune et 65 % familles	QF 1 : 15 % commune et 85 % familles QF 2 : 10 % commune et 90 % familles QF 3 : 5 % commune et 95 % familles QF 4 : 100 % familles

4. Exemples de tarifications

Sortie Piscine

Quotient Familial	**≤ 900 €**	**901 à 1 200 €**	**1 201 à 1 600 €**	**> 1 601 €**
Jeunes résidant à Entraigues-sur-la-Sorgue	4 €	5 €	6 €	7 €
Jeunes hors commune	9 €	9.50 €	10 €	11 €

Expérience SIM Aventure

Quotient Familial	**≤ 900 €**	**901 à 1 200 €**	**1 201 à 1 600 €**	**> 1 601 €**
Jeunes résidant à Entraigues-sur-la-Sorgue	9 €	11 €	14 €	16 €
Jeunes hors commune	21 €	23 €	24 €	25 €

Séjour Vacances à SETE (tout compris)

Quotient Familial	**≤ 900 €**	**901 à 1 200 €**	**1 201 à 1 600 €**	**> 1 601 €**
Jeunes résidant à Entraigues-sur-la-Sorgue	146 €	187 €	229 €	270 €
Jeunes hors commune	353 €	375 €	395 €	416 €

Les participations des familles sont calculées à partir du coût de revient de l'activité comprenant, le coût de l'entrée ou du prestataire, de l'alimentation si activité en lien et peuvent être rajouté les frais de transport calculés sur la base de 0.40 €/km.
Les tarifs figurant dans la présente annexe sont susceptibles d'être modifiés par délibération du Conseil municipal.

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20261106-2026-11-06Del06-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026